

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Conseil d'administration - URN**6 juin 2025****Délibération n°CA-2025-27**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 10 membres représentés.

Désignation de quatre personnels non élus des conseils pour siéger à la commission des statuts

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu l'article 17-3-1 des statuts de l'université
- Vu la note en annexe

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur la proposition émise par la commission des statuts pour la désignation des 4 personnels non élus des conseils.

Résultats du vote : Personnels Enseignants

Pour	30
Contre	
Abstention	3
Ne prend pas part au vote	

Résultats du vote : Personnels BIATSS

Pour	28
Contre	
Abstention	5
Ne prend pas part au vote	

Mesdames Magali BOUTRAIS, Marion DULOIR, Sandra TAMION et Monsieur Ludovic MAUPAS sont élus pour siéger à la commission des statuts.

Fait à Rouen, le 6 juin 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF



Direction Générale des Services
DAJS
Affaire suivie par :

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Laura GASSE

Séance du 6 juin 2025

Objet : Désignation de 4 personnels non élus des conseils au sein de la commission des statuts

Texte de référence (visa) : 17-3-1 des statuts de l'université

I. Composition et désignation des membres

La commission des statuts comprend, entre autres :

Quatre personnels non élus des conseils : deux personnels enseignants ainsi que deux personnels BIATSS. Ces membres sont proposés par les élus de la commission, à la suite d'un appel à candidatures, puis **soumis à l'approbation du conseil d'administration**.

À l'issue de l'appel à candidatures, les candidatures ayant reçues un avis favorable de la commission des statuts sont les suivantes :

2 personnels enseignants non élus des conseils :

- Mr Ludovic MAUPAS : 7 voix
- Mme Magali BOUTRAIS : 6 voix

2 personnels BIATSS non élus des conseils :

- Mme Marion DULOIR : 8 voix
- Mme Sandra TAMION : 6 voix

Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur la proposition émise par la commission des statuts pour la désignation des 4 personnels non élus des conseils.

II. Modalités de vote

L'ensemble des membres du conseil d'administration vote.